

3EMC21 La Défense nationale

La défense est l'ensemble des actions ayant pour but d'assurer la sécurité d'un territoire, ainsi que la vie et les intérêts de la population qui l'occupe. La Défense n'est pas que l'armée.



Comment s'organise la Défense ?

L'organisation de la Défense est démocratique : des hommes politiques élus par les citoyens décident

- le Président est le chef des armées,
- le Parlement vote le budget de l'armée et décide ou non d'engager l'armée dans un conflit.
- Le gouvernement est ensuite chargé de l'application des lois de programmation militaire votées par le Parlement.

Les armées appliquent ensuite les décisions. Dirigée par le chef d'état-major des armées, l'armée française est composée de 4 éléments :

- l'armée de Terre,
- l'armée de l'air,
- la marine nationale, qui dépendent toutes trois du ministère de la Défense.
- La gendarmerie nationale dépend elle du ministère de l'intérieur.

L'armée française est une armée de métier (composée de professionnels). Les armées françaises prennent part à la PSDC (Politique de sécurité et de défense commune) à l'échelle européenne, à l'OTAN pour l'échelle mondiale. Elle participe aussi à des missions de maintien de la paix et à des missions humanitaires dans le cadre de l'ONU.

Qu'est-ce que la Défense globale ?

Dans un monde de plus en plus marqué par le terrorisme, la Défense et la Sécurité nationale ont été repensées dans le cadre de la défense globale : elle consiste à combiner les efforts des forces armées et de la Sécurité civile (gendarmes, pompiers, police). Il s'agit d'assurer :

- la défense économique (contre les trafics de drogue, d'armes, de prostitution, de contrefaçon),
- la défense culturelle (rôle des ambassades et des consulats),
- la défense civile (protéger la population contre les risques naturels, technologiques),
- la défense militaire (contre la cybercriminalité). Elle doit dissuader grâce à sa force de dissuasion nucléaire (échelle mondiale) et le Plan Vigipirate (échelle nationale)

Comment les citoyens participent-ils au devoir de défense ?

Le service militaire, mis en place pendant la Révolution française, a été supprimé en 1997, et remplacé par un parcours de citoyenneté qui comporte trois étapes :

- l'enseignement à la Défense (cours en 3^{ème}),
- le recensement (tous les Français de plus de 16 ans, en vue de participer à la JDC),
- et la JDC (Journée Défense et Citoyenneté, tous les Français l'année précédant leurs 18 ans ; dans une caserne, les enfants participent à une journée de sensibilisation aux dangers qui menacent la France, aux métiers de l'armée, à mesurer l'illettrisme, à informer sur le service civique, le dons d'organes, la sécurité routière)